

COLMAR 10 et 11 décembre 2016



CONGRÈS ANNUEL & ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

de la Fédération française de cyclotourisme

10 et 11 décembre 2016 à Colmar / Alsace / Grand-Est

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffct.org
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964 /
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006

QUESTIONS / RÉPONSES 2016

Dominique Lamouller – *Président fédéral*
et président de la commission « sécurité et réglementation »

Serge Peyne

CR Guéret – Comité départemental de la Creuse – Ligue Limousin

- Questions -

- 1. Anticipation pour une circulation sécurisée :** Serait-il possible de suggérer aux préfetures et ou conseils départementaux d'afficher sur un site à fonds de cartes IGN (donc pour la France) un état des routes récemment goudronnées en précisant les zones et dates des travaux (un goudronnage de deux jours est bien plus dangereux que celui d'un mois). Ainsi les tracés de circulation pour transferts sur GPS pourraient se faire en évitant ces portions et assurer la sécurité des cyclos mais aussi celle des autres deux roues confrontés aux mêmes problèmes. Je sais qu'il existe des routes départementales et des routes communales ; cependant un même site accessible et autogéré par chacune des parties est sûrement envisageable. Ceci existe déjà avec des cartes « densités de circulation ».
- 2. Panneaux « route barrée » :** Lors de travaux divers, nous le constatons souvent, ces infos s'adressent aux automobilistes mais ne concernent pas forcément les deux roues. Ne pourrait-il pas être précisé : « barrée à tous » et « tolérée aux deux roues » (ce qui est souvent le cas dans la pratique). Précisons que ces déviations entraînent les cyclos vers des routes à grande circulation d'où augmentation potentielle des risques d'accidents. En outre, automobiles et cyclos peuvent être dirigés vers des 4 voies interdites aux cyclotouristes.
- 3. Voies dites cyclables :** En France c'est le « coupe-gorge » : trottoirs à sauter dans le mauvais sens, rétrécissements dangereux, trous intolérables... tout ce que les cyclistes redoutent ! Les Comités départementaux aidés par les clubs locaux pourraient assurer un suivi sérieux de ces anomalies en relations avec les responsables départementaux ou et communaux.
- 4. Routes départementales et communales :** à chaque sortie vélo nous repérons des plaques d'égouts surbaissées, des trous, des grilles (d'évacuation d'eaux pluviales) à barreaux dont ceux-ci au lieu d'être perpendiculaires au sens de circulation sont dans le sens de circulation et je vous laisse imaginer le résultat d'une roue avant enfoncée dans cette grille et bloquée... Là aussi les cyclos peuvent informer les clubs ou et les Comités départementaux pour remonter l'information vers les autorités compétentes.
- 5. Pourquoi choisissons-nous les petites routes ?** Certes parce qu'elles sont souvent plus agréables mais aussi et surtout en raison d'une circulation moins dense sachant que les automobilistes tolèrent de moins en moins les cyclistes donc nous nous sentons plus en sécurité avec les inconvénients du paragraphe 4 ci-dessus. Je profite de mon expérience de cycliste pour faire ces propositions avec au final deux buts : éviter et diminuer les accidents là où la FFCT œuvre depuis des années pour protéger ses adhérents, renforcer sa notoriété et son devenir.

- Réponses -

- 1. Information travaux des routes :** Nous pouvons faire cette suggestion aux Préfectures et/ou aux départements. Compte tenu de l'organisation actuelle une action nationale a peu de chance d'aboutir du fait du cloisonnement des responsabilités diverses sur routes selon leur classification. Le mieux serait de demander à nos Comités Départementaux avec un modèle d'intervention pour qu'ils agissent au niveau des collectivités concernées. Si tous les départements allaient dans ce sens, il serait alors facile par la suite de capitaliser les informations sur le plan national sur une carte dédiée et interactive.
- 2.** Cette possibilité ne pourrait voir le jour que si le vélo n'était pas considéré dans le Code de la route comme un véhicule. Pour distinguer cette signalisation il faut d'abord distinguer l'usage du vélo lui-même. Cette demande fait partie des sollicitations actuelles dans le cadre du Plan d'Action pour la marche et l'Usage du Vélo. Si nous aboutissions à cette solution, il faudrait ensuite former les entreprises de travaux publics qui ne sont pas toujours aux normes sur ce plan signalisation.
- 3. et 4.** Pour la signalisation de tous les défauts de voies cyclables ou de routes ouvertes à la circulation des vélos ; il est évident que ce doit être un travail collectif remontant du cyclotouriste vers son club qui peut agir alors vers la mairie et/ou ensuite vers le Comité départemental qui pourra agir vers le responsable de la voirie (département, CC de communes, communes). Il est indispensable que cette chaîne d'information se fasse. C'était le rôle, notamment des délégués sécurité club et Comité départemental pour agir en ce sens. Il faudra relancer ces actions si nous voulons signaler toutes les anomalies que vous listez de manière non exhaustive. Cette démarche existe déjà dans certains comités, il faut la poursuivre et l'amplifier.
- 5.** Nous prenons en compte vos suggestions. Ce sont des actions qui sont à réactiver et à rendre plus dynamiques. Nous avons entendu récemment que l'État devait lancer un audit sur l'état des routes en France. Compte tenu de la dégradation permanente de ce réseau depuis 20 ans la tâche est maintenant énorme et même si des mesures en découlent il faudra du temps et des moyens pour tout réaliser et faire que ce réseau routier soit vraiment de bonne qualité. De notre côté il faut pouvoir agir collectivement et à tous les niveaux.

Christian Houvion

Cyclo les Abrets – Comité départemental de l'Isère – Ligue Rhône-Alpes

- Question -

Pourquoi le responsable de la Sphère Jeunesse n'est-il pas un éducateur ? Cela pourrait éviter des situations problématiques.

- Réponse -

Les responsables actuels de la sphère jeunesse sont des éducateurs. La question ne semble donc pas fondée sur ce plan. S'il y a des situations problématiques, cela se traite en les exprimant d'une part et en essayant de trouver les solutions d'autre part avec ces responsables ou avec ceux qui œuvrent pour l'ensemble des activités jeunes à la FFCT. Des bilans sont établis à chaque session de la semaine jeunes ou autres activités jeunes et nous en tenons compte pour permettre les améliorations souhaitables.

FINANCES

Francis Degeix – Trésorier général

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez - Présidente du Comité départemental 24

Comité départemental de la Dordogne – Ligue Aquitaine

- Question -

Serait-il imaginable dans le futur, d'envisager une modification des critères d'attribution des ristournes fédérales, autre que sur des critères d'effectifs et du nombre de clubs ?
Que les ristournes reposent davantage sur des critères d'organisations, de grandes manifestations et de respect du projet fédéral. Le bilan financier du comité départemental de la Dordogne, qui est un petit comité départemental, fait apparaître que les ristournes fédérales représentent seulement 13,07 % des recettes ordinaires de notre association, loyers compris (puisque nous en percevons). Si on enlève les loyers, les ristournes représentent 31 % des recettes.

- Réponse -

Oui, la mise en place des régions va nécessiter un toilettage, voire une refonte des aides accordées par la Fédération aux clubs, Comités départementaux et ex-Ligues régionales. Pour ces deux dernières entités, les aides sont composées d'une partie fixe attribuée pour le fonctionnement et d'une partie variable concernant des actions ciblées en faveur du développement du cyclotourisme en France. Pour les clubs, les aides sont attribuées essentiellement sur des actions ciblées, type organisations avec label, à la promotion des actions envers les jeunes etc. Le pourcentage représenté par ces aides doit être comparé avec les produits générés par les actions faites en faveur du cyclotourisme et seulement celles-ci. Le comité départemental de la Dordogne a pu acquérir un immeuble suite à la réussite de la SF de Périgueux. Les loyers perçus doivent permettre d'en assurer l'entretien et le paiement des charges fiscales appliquées aux propriétés foncières. Les aides fédérales attribuées aux structures sont issues des cotisations des adhérents. Elles n'ont pas vocation à aider financièrement d'autres choses que des actions liées directement à l'activité et développement du cyclotourisme.

Christian Houvion

Cyclo les Abrets – 00890 – Comité départemental de l'Isère – Ligue Rhône-Alpes

- Question -

Pouvons-nous avoir le bilan financier sur une année du Gîte des 4 vents (compte financier) ?

- Réponse -

Chaque année, le compte de résultat du centre d'Aubusson est inclus dans le rapport financier de l'assemblée générale de la Fédération. On peut le consulter dans le Bulletin fédéral « spécial assemblée générale ».

Michel-Daniel Gery*CC Randonneur Briviste – Comité départemental de la Corrèze – Ligue du Limousin***- Question -**

Dans l'espace fédéral du site intranet et plus précisément dans la gestion documentaire, le *Bulletin fédéral* et le *Cycl@net*, mis à part le *BF n°134* d'octobre 2016, tous les autres fichiers ne sont pas identifiés par date de parution. Un tel classement permettrait une recherche vraiment plus rapide pour avoir directement ce que l'on recherche.

- Réponse -

Les *BF* et *Cycl@net* sont numérotés et on peut de cette façon retrouver la chronologie. Néanmoins cette nomination des documents et l'ordre dans lequel ils sont affichés n'est pas satisfaisant et nous y travaillons pour y remédier dans la prochaine version de l'espace fédéral. Un classement par année vient d'être réalisé pour remédier en partie à cette difficulté.

Jean-Paul Goyhemeche – Président du Comité départemental*ACCTC Chauny – Comité départemental de l'Aisne - Ligue Picardie***- Question -**

Le département de l'Aisne, comme quelques départements Français comme la Somme ou le Doubs, fait partie de ces territoires « sous-développés » en matière de cyclotourisme au sein de la FFCT, avec moins d'un adhérent pour mille habitants. La FFCT prévoit-elle un vrai plan de développement pour aider ces départements à augmenter le nombre de leurs adhérents ?

- Réponse -

La FFCT fait tout ce qui est en son pouvoir pour développer les activités et à fortiori le nombre de licenciés sur tout le territoire français. Les besoins peuvent être différents en fonction des départements et ceux-ci sont les mieux placés pour y apporter des réponses. La FFCT et les Comités Régionaux leur apportent l'aide nécessaire lorsqu'ils la demandent.

Henri Bosc – Membre Individuel*Comité départemental de la Gironde – Ligue Aquitaine***- Question -**

VIVONS VÉLO : Ce partenariat avec une équipe professionnelle de course (AG2R LA MONDIALE) ne risque-t-il pas de conforter la confusion que font nombre de clubs cyclos avec la compétition (allure, tenues et machines de course, maillots publicitaires –notamment de cette équipe, comme vu à la SF de Dijon).

- Réponse -

Cette convention de partenariat n'a pas été signée avec une équipe professionnelle de course, mais avec une compagnie d'assurance mondialement connue. Elle a pour objet de définir les conditions et modalités du partenariat entre la FFCT et AG2R LA MONDIALE qui est de participer :

- au développement de la pratique du vélo pour tous ;
- à la prévention santé et le bien-être à vélo ;
- à l'accueil handicap dans les clubs de cyclotourisme.

Il n'y a donc pas de confusion entre les actions développées en partenariat avec cette compagnie et les autres activités qu'elle développe par ailleurs.

Vous pouvez consulter l'intégralité de cette convention dans la Gestion Documentaire de l'Espace Fédéral.

- Question -

VELOENFRANCE : La publication en grand nombre d'un volume de 208 pages comportant une sélection de 176 circuits route & VTT était-elle nécessaire alors qu'il s'agit d'un site réalisé sur Internet où on est invité à le consulter de préférence à des imprimés plus coûteux, suivant en cela une politique fédérale devenue constante, privilégiant le net au papier pour des raisons écologiques et financières.

Il aurait été plus opportun et moins onéreux de publier une plaquette (payante comme les cartes de même format) des sites BCN-BPF avec la liste des curiosités à visiter (comme dans l'ancien et regretté Guide des bonnes adresses de petit format très pratique à emporter dans le sac de guidon).

- Réponse -

Ce volume a été édité pour servir notre communication externe. Il s'adresse en priorité à nos partenaires, institutionnels, offices de tourisme, ministères et autres. Il est particulièrement utile lorsque nous participons à différents salons, qu'ils soient français ou étrangers, il sert à montrer aux cyclotouristes français et étrangers qui ne connaissent pas la FFCT le savoir-faire de nos structures en la matière.

Sylvain Gay

CCSTB St-Bonnet-le-Château - Comité départemental de la Loire – Ligue Rhône-Alpes

- Question -

À l'heure où l'informatique est plus que prépondérante, et où la FFCT se pose des questions quant au renouvellement de ses licenciés, est-elle prête à collecter les coordonnées (nom, mail, adresses, etc.) des participants non-licenciés FFCT (aux Vertes Tout Terrain notamment) ... La FFCT peut-elle mettre en place une solution permettant aux clubs organisateurs de disposer d'un lien informatique pour la préinscription/l'inscription en ligne des participants comme cela existe dans d'autres disciplines comme le trail ? Cela permettrait aux clubs de faciliter l'inscription des participants, d'anticiper l'affluence à leur randonnée et de fidéliser les participants voire de les recruter...

- Réponse -

Cette solution existe. Nous l'avons utilisée en 2016 pour les inscriptions aux Cyclomontagnardes et à une Maxi-verte VTT, pour s'inscrire à « Toutes à vélo à Strasbourg » ainsi que pour s'inscrire à l'Assemblée générale fédérale 2016. Elle sera utilisée pour les inscriptions à la Semaine fédérale 2017. Ce logiciel est entièrement paramétrable par la structure organisatrice et a pour vocation d'être utilisé sur les manifestations faisant l'objet d'un label fédéral. Pour la grande majorité des manifestations il existe déjà le PSGI qui permet les inscriptions rapides sur le site de départ. La refonte du logiciel d'inscription au calendrier OIN est en cours d'analyse et des solutions pour favoriser les préinscriptions par les organisateurs ou les participants eux-mêmes sont incluses dans cette analyse.

- Question -

la FFCT peut-elle acter la mise en place d'une extraction des licenciés formés afin de faciliter la récupération de leurs coordonnées pour des regroupements des éducateurs ou leur envoyer les évolutions en lien avec leur formation ?

- Réponse -

Cette extraction est actuellement possible dans GILDA, onglet 'Formations' puis 'Extraction diplômes et qualifications'.

- Question -

Concernant le calendrier des randonnées FFCT du site de la FFCT, le filtre est inapproprié, trop restrictif, il ne permet pas la recherche de « toutes les manifestations VTT » ou « toutes les manifestations Route » car si on sélectionne « VTT » sont exclues toutes les randonnées classées « Route/VTT/Marche » de même les Vertes Tout Terrain classées dans les « Labels Fédéraux » ! Idem pour les manifestations Route ! Est-il possible d'y remédier ?

- Réponse -

Il y a beaucoup de demandes contradictoires sur ce sujet et on a déjà beaucoup simplifié la recherche, sans doute faut-il y travailler encore. Votre demande sera intégrée dans la réflexion relative à la prochaine refonte du logiciel OIN.

Michel Jonquet

GC Nîmes – Comité départemental du Gard – Ligue Languedoc-Roussillon

- Question -

Il est possible de délivrer en septembre de chaque année une licence 4e trimestre à un nouvel adhérent. Par exemple, au sein du Groupe Cyclo Nîmois cela a représenté dix nouveaux licenciés. Par contre, un ancien adhérent, qui avait dû arrêter le vélo pendant 3 ans pour des raisons de santé, ne pouvait bénéficier de cette option et aurait dû prendre une licence complète pour moins de 4 mois. Ce qu'il n'a pas fait.

Dans des cas semblables, ne serait-il pas possible de délivrer une adhésion 4e trimestre ?

- Réponse -

NON, le CD fédéral a mis en place la licence dite 'fin de saison' pour permettre à des néophytes de découvrir le cyclotourisme dans notre fédération. Les personnes ayant déjà eu une licence ne rentrent pas dans ce cadre et ne peuvent donc en bénéficier.

Administratif, juridique et assurances

Jacques Vagner – *Président de la commission «administrative et juridique»
et de la commission «assurances».*

Claude Masseron

Cyclos de Messei - Comité départemental de l'Orne - Ligue Basse-Normandie

- Question -

Suite aux articles parus dans la presse, les certificats médicaux pour la pratique du sport seront-ils valables 3 ans pour le cyclotourisme ?

ont pu être constatées.

1. Le choix possible de la durée du CMNCI pour le sport de loisir ;
2. Proposition qui sera faite par la commission sport santé ;
3. Seuls les fédérations et licenciés restent concernés.

- Réponse -

La loi du 16 janvier 2016 portant sur la modernisation du système de santé a modifié les articles du Code du sport relatifs au certificat médical de non contre-indication (CMNCI) à la pratique sportive.

Le décret d'application No 2016-1157 du 24 août 2016 définit les règles relatives à la présentation d'un certificat médical (CM) pour le renouvellement d'une licence sportive : La présentation d'un certificat médical est exigée lors de la demande d'une licence ainsi que lors d'un renouvellement de licence tous les trois ans. Les sportifs devront remplir à partir du 1er juillet 2017 pour chaque demande de renouvellement, dans l'intervalle de ces trois ans, un questionnaire de santé dont le contenu sera arrêté par le ministre chargé des sports.

Plus de la moitié des fédérations sportives ont vivement réagi contre des inégalités de traitement entre licenciés et non licenciés, entre jeunes licenciés et non licenciés, contre le délai d'application incompatible avec des décrets et arrêtés incomplets et contre quelques cas où le décret d'application est incompatible avec d'autres lois. Le CNOSF a répercuté ces problèmes vers le ministère des Sports qui prépare les réponses à donner.

Pour ce qui concerne la FFCT, les modalités d'application seront précisées aux clubs après que les derniers arrêtés soient pris, en particulier celui concernant le contenu du questionnaire. Une démarche de la FFCT est en cours avec d'autres fédérations et le CNOSF pour faire évoluer les modalités d'application de ce décret.

Suite aux différentes actions menées depuis le mois de septembre un nouveau décret concernant l'obligation d'un certificat médical est paru le 12 octobre 2016. Des évolutions

Depuis plus d'un mois le comité directeur fédéral a étudié les possibilités d'évolution de l'offre de nos licences pour tenir compte de l'impact de ce décret. Compte tenu du délai et de la tenue de l'Assemblée générale de la FFCT les 10 et 11 décembre à Colmar, de la mise en place des Comités régionaux jusqu'en février 2017, nous considérons que les délais sont trop courts pour que vous soyez informés correctement de ces évolutions et de leur compréhension. Nous sollicitons auprès du ministère des Sports un délai de mise en œuvre du nouveau décret pour nous permettre à la fois de vous tenir au courant et de pouvoir mettre en place les modalités de gestion et de saisies informatiques dans de bonnes conditions.

Pour la saison 2017, il n'y aura rien de changé avec l'ouverture de la saisie des licences. Nous savons qu'en 2016, nous avons déjà plus de 30 % de pratiquants qui disposent d'un certificat médical.

Nous vous invitons à demander, dès maintenant, ce certificat médical à vos adhérents, et à saisir cette information dans l'espace fédéral avant le 30 juin 2017.

Ce certificat pourrait être valable plusieurs années suivant les modalités ci-dessous en collaboration avec la commission.

- Tous les 5 ans pour les hommes de moins de 60 ans ; tous les 3 ans au-delà de 60 ans.
- Tous les 5 ans pour les femmes de moins de 70 ans ; tous les 3 ans au-delà de 70 ans.

Par ailleurs, nous ferons part des nouvelles options de licence actuellement à l'étude et pour lesquelles il sera nécessaire de travailler avec la commission médicale, les Commissions départementales, les Comités régionaux début 2017 ainsi que le prestataire informatique de la FFCT. Ces orientations seront de la responsabilité du comité directeur qui sera désigné en décembre 2016.

Michel Guérard – Instructeur fédéral
Comité départemental du Calvados – Ligue Basse-Normandie

- Question -

La charte sur la publicité est ainsi rédigée : «Restent interdites, conformément à la résolution du 3/2/1974 : toutes publicités sur les maillots et accessoires vestimentaires.»

Apparemment, au vu de ce qui se rencontre dans diverses manifestations et des photos de la revue ou du site, certains dirigeants prennent le texte à la lettre et considèrent que les vêtements autres que le maillot ne sont pas concernés par l'interdiction. Ils sont confortés dans cette interprétation par l'obligation de ne fournir qu'une photo du maillot et pas des autres vêtements lors de l'affiliation à la FFCT. Nous voyons des publicités voisinant avec le nom du club, sur les cuissards, à moins de risquer l'attentat à la pudeur ce n'est pas un accessoire vestimentaire mais bien un vêtement, collants, coupes vent, vestes thermiques, vestes imperméables, etc., jusqu'aux couvre-chefs des bénévoles de la SF. Quels sont donc les vêtements sur lesquels une publicité est autorisée ?

Les tissus et le marquage sur tissus ont évolué depuis 1974, aujourd'hui le marquage se fait par impression, ne serait-il pas judicieux de revoir la rédaction du texte de la charte sur la publicité et d'étendre la fourniture d'une photo à tous les vêtements club lors du renouvellement de l'adhésion ?

- Réponse -

La charte sur la publicité donne un cadre et un esprit. Elle ne peut pas préciser tous les cas d'habillement rencontrés. Le maillot est le vêtement principal avec lequel le licencié roule le plus longtemps. À une époque où le nombre de nos clubs diminue et où ces clubs ont des difficultés à trouver des dirigeants, il serait contre-productif d'alourdir la procédure d'affiliation. Il faut continuer à faire respecter l'absence de marques sur les maillots de club.

Jacques Berharbone
ASC Venerque – Comité départemental de Haute-Garonne – Ligue Pyrénées

- Question -

Est-ce que dans les formulaires d'inscription de la licence, une case peut être apposée pour l'assurance ? Il s'agit de proposer aux licenciés : acceptation de souscrire aux garanties de l'assurance, ou de ne pas souscrire aux garanties d'assurance qui nous sont proposées. Il faudrait que celui-ci produise une attestation de son assurance qui couvre déjà les activités cyclistes et sportives.

- Réponse -

Le Code du sport impose à toutes les fédérations sportives l'obligation de proposer une assurance fédérale. Le choix d'adopter cette assurance fédérale est un choix de club. Si le club adopte l'assurance fédérale, tous les licenciés d'un même club doivent faire de même. Si cela ne leur convient pas, c'est le club qui doit faire le choix d'une autre assurance. Nota : certaines assurances individuelles couvrent la pratique du vélo à titre individuel. Elles ne couvrent ni la pratique en club ni la participation à des organisations d'autres clubs. Elles peuvent indemniser quelques dommages matériels lors de pratiques individuelles. Elles se désengagent rapidement en cas de dommages corporels importants de l'assuré ou d'un tiers ou de chutes de groupes. Ces dispositions sont le résultat de nos statuts et du Code du sport impliquant que ce sont les clubs qui sont affiliés à la FFCT.

Michel Fontayne – Président
Amis des Randonneurs Braxéens – Comité départemental de Haute-Garonne – Ligue Pyrénées

- Question -

Le bris d'un GPS avec cardiofréquencemètre intégré bénéficie-t-il de l'indemnité prévue par le petit-braquet pour le bris d'un cardiofréquencemètre ? si non, pour quelle raison ? L'envoi des licences pourrait-il se faire au Président du club comme avant afin de retrouver la réunion conviviale de distribution des licences ?

- Réponse -

Le GPS n'est pris en compte par l'assurance qu'avec la formule grand braquet. Le cardiofréquencemètre est pris en compte par la formule petit braquet quand il assure cette fonction exclusivement. Un GPS qui assurerait la fonction cardio ne sera pas pris en compte par la formule petit braquet. Il en va de même du Smartphone. Depuis la dématérialisation des licences, celles-ci sont directement envoyées aux licenciés. Seules les personnes n'ayant pas d'adresse électronique peuvent demander à recevoir leur licence sur l'adresse du président du club ou d'une autre personne du club agréée par le bureau. Cela n'interdit pas au club de faire une rencontre au début de saison pour savoir si chacun a bien reçu sa licence, répondre aux questions et corriger d'éventuelles erreurs.

Robert Derruder

Club des Cents cols – Comité départemental de Haute-Savoie - Ligue Rhône-Alpes

- Question -

Est-il possible d'être adhérent à un club FFC – ou à une confrérie – sans être membre à la FFCT ou proposé autrement, ne peut-on pas exiger que tous les membres d'un club FFCT ou d'une confrérie soient également titulaires d'une licence ?

- Réponse -

Tous les membres d'un club FFCT doivent être licenciés à la FFCT. Toutefois, il est possible que certains licenciés soient également licenciés à d'autres fédérations comme la FFC ou l'UFOLEP (Type club multisports).

Il est également possible que des associations soient affiliées à différentes fédérations. Il existe aussi des confréries qui ne sont pas déclarées en clubs FFCT où sont admis tous types de licenciés à côté desquels on trouve un club FFCT du même nom avec des licenciés FFCT. Les membres de confréries sont souvent affiliés à la FFCT dans un autre club ou comme Membres Individuels.

François Tavaux – Membre individuel

Comité départemental de l'Oise - Président de la Ligue Picardie et du Comité départemental de L'oise

- Question -

Le cyclotourisme se pratique et s'organise en dehors de toute structure fédérale. Certes, pas besoin de licence et de fédération pour cyclo à la découverte d'une région et s'adonner à son plaisir favori mais plus inquiétant est l'apparition d'associations affiliées nulle part ou qui ne le sont plus après l'avoir été, organisent des randonnées en échappant à tous les aspects réglementaires qui s'imposent aux associations affiliées à une fédération. Cela a des incidences sur nos effectifs et comment y remédier ?

- Réponse -

La réponse consiste depuis longtemps à l'amélioration de l'accueil dans les clubs. De plus la FFCT développe de nombreuses initiatives (Semaine fédérale, Toutes à Vélo – Strasbourg 2016) pour attirer de nouveaux pratiquants. Il est possible aux clubs et structures déconcentrées de faire des propositions pour répondre à cette demande.

Si vous souhaitez que la FFCT intervienne, à juste titre, sur les manifestations non conformes, il faut les signaler et nous faire part de tous les éléments factuels et juridiques connus.

- Question -

Le règlement fédéral, dans un souci de valorisation de la licence, prévoit un tarif préférentiel pour les adhérents FFCT de 2 euros minimum. Est-ce toujours d'actualité alors que cela n'est plus un pré requis pour le calendrier fédéral des Vertes Tout Terrain alors qu'on sait que les vététistes sont à 80 % des participants non adhérents à la FFCT ?

- Réponse -

Il n'y a rien de changé sur ce point. Nous réfléchissons même à augmenter cet écart.

- Question -

La réforme administrative sur le découpage des régions a entraîné l'évolution en cours des ligues vers les comités régionaux. Le comité départemental étant la structure de terrain au contact des clubs et la nouvelle étendue géographique des comités régionaux devraient imposer une adaptation des prérogatives des uns et des autres nécessitant aussi une évolution des besoins. Le comité directeur fédéral a-t-il engagé une réflexion sur le sujet sachant qu'il nous a imposé le redécoupage géographique ?

- Réponse -

Il faut d'abord noter que le nouveau découpage des régions n'a pas été imposé par le Comité directeur mais par la Loi (se reporter aux lois sur la réforme territoriale et au Code du sport). En 2015 et 2016, le Comité directeur a organisé plusieurs réunions des Ligues et Comité départemental sur le sujet de cette réforme territoriale. Le thème majeur de ces réunions a été d'aborder l'impact résultant de l'augmentation du territoire des régions. Jusqu'à présent il y a eu peu de retours sans doute parce que les nouveaux Comités régionaux ont besoin d'expérimenter avant de proposer des évolutions dans leur fonctionnement. Là aussi le Comité directeur est à l'écoute de toute proposition concrète et argumentée. Il faudra faire évoluer le rôle des Comités régionaux et des Comités départemental dans les réunions du début de mandat 2017/2020.

Alain Verrier – Secrétaire

Randonneurs Cyclotouristes du Val-de-Vère – Comité départemental de l'Orne – Ligue Basse-Normandie

- Question -

La modification des garanties liées au décès accidentel et à l'invalidité permanente est intervenue sans crier gare.

Quelles en sont les raisons ? L'incitation à faire un suivi médical des licenciés qui avait été engagée ne risque-t-elle pas de s'estomper car pour avoir les mêmes garanties qu'auparavant il faut prendre un grand braquet ou un complément de garantie ?

- Réponse -

Le montant des garanties de la formule petit braquet a été changé parce que le nombre de décès a fortement augmenté entre le contrat avec le précédent assureur (une trentaine de décès par an) et le contrat actuel (plus de 50 décès par an). De plus parmi ces décès 75% sont dus à des accidents cardiaques et une très grande majorité d'accidentés disposaient d'un certificat médical et d'un justificatif de test à l'effort, impliquant un montant de capital maximum.

Cela ne devrait pas avoir d'impact sur la prévention car la présentation d'un certificat médical devient obligatoire en 2017/2018.

Joël Pouteau

TA Cyclotourisme – Comité départemental d'Ille-et-Vilaine – Ligue Bretagne

- Question -

Le mode de gouvernance et de représentativité actuel, ne devrait-il pas évoluer vers un mode plus participatif, permettant aux clubs d'être davantage partie prenante dans les orientations et projets fédéraux (dans leur élaboration, leur appropriation, leur retour d'expérience) ? La structure de base qu'est le club, n'aurait-elle aucune attente, difficulté et proposition à exprimer, à partir de sa connaissance du terrain ? En ce début d'olympiade, ne serait-il pas judicieux de lancer une grande initiative en ce sens ?

- Réponse -

Cette idée devrait être reprise par le nouveau comité qui sera élu en décembre 2016. Je vous recommande, dès qu'il sera élu, d'envoyer au nouveau comité directeur les propositions qui vous semblent judicieuses. Il n'a jamais été interdit aux clubs de s'exprimer au niveau des Comités départementaux, Ligues (Comités régionaux) et FFCT.

- Question -

Dans un souci d'adaptation aux technologies d'aujourd'hui, le processus de communication entre les candidats aux élections et leurs électeurs (les clubs) ne devrait-il pas évoluer ? Quelles raisons empêcheraient l'ouverture d'un espace sur le site Internet fédéral, permettant à chaque candidat de donner ses coordonnées (téléphone, adresse électronique) et développer ses idées au-delà de sa profession de foi, forcément restrictive ? N'en tirerions-nous pas bénéfice, au niveau Agenda 21 par l'économie de l'envoi aux clubs informatisés du bulletin de présentation papier des candidats ; au niveau démocratie, par la possibilité donnée à tous les clubs de questionner les candidats et à ces derniers de leur répondre (Au final, un choix de candidats en meilleure connaissance de cause) ? La possibilité d'une communication postale devrait aussi compléter le dispositif, pour répondre au cas des clubs non informatisés (Fourniture à tous les candidats d'un même fichier des contacts clubs).

- Réponse -

Vos propositions ne sont pas applicables en particulier du fait de délais statutaires. Une résolution proposée au vote de l'assemblée générale de Colmar doit permettre de modifier ces délais. Si cette résolution est adoptée, alors le nouveau comité directeur pourra se saisir de cette problématique pour moderniser le processus électoral.

L'ouverture d'un forum pose le problème de la régulation partielle ou pas et de la gestion des contenus qui ne seront pas maîtrisés. Si cette idée peut paraître novatrice elle a aussi des écueils importants. Est-ce que cela veut dire que la démocratie associative doit devenir une campagne électorale permanente ? Il y a également de nos jours les réseaux sociaux, faut-il créer encore un dispositif de ce genre pour parler d'évolution ?

Autre point : les clubs souffrent aussi de trop d'information, ce qui induit une surcharge de gestion et la difficulté de prioriser les messages par rapport au but principal de nos clubs qui est de pratiquer le cyclotourisme.

Jean-Paul Goyhemeche – Président du Comité départemental
ACCTC Chauny – Comité départemental de l'Aisne – Ligue Picardie

- Question -

Dans le cadre de leur calendrier, certains clubs du département participent à des randonnées sportives organisées par des fédérations telles que l'UFOLEP ou la FFCT. Or la licence FFCT ne permet pas de s'inscrire automatiquement à ces randonnées puisque le certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire, bien que le nouveau décret n°2016-1157 du Premier Ministre portant sur le certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport rende ce certificat obligatoire tous les 3 ans pour les sports de compétition et sans distinction pour les sports de loisirs... Nous savons que vous vous êtes violemment opposé à cette généralisation.

Or, en Assemblée Générale du 22 octobre, la majorité des clubs de l'Aisne a approuvé la décision du ministre.

La Fédération française de cyclotourisme pourrait-elle trouver un compromis en délivrant, à côté de la licence classique, une licence sportive, qui serait davantage en accord avec la pratique de ces adhérents, et qui éviterait que certains pratiquants « cycloportifs » migrent vers d'autres fédérations pour mieux vivre leur passion ? La décision d'appliquer ou non le décret peut-elle être soumise au vote lors de l'AG ?

- Réponse -

Nous ne nous sommes pas opposés à l'obligation de présenter un certificat médical au moins tous les 3/5 ans à l'occasion du renouvellement de licence. Comme 50 autres fédérations, nous nous sommes opposés au décret du 24 août 2016 2016-1157 dont certaines approximations étaient dangereuses. Suite à nos réactions le ministère a d'ailleurs publié un décret correctif le 12 octobre 2016 2016-1387. Cette obligation va être mise en place.

En réponse à ces décrets et à une demande récurrente nous avons commencé à étudier d'autres modalités pour le renouvellement de la licence en lien avec la présentation d'un certificat médical.

En plus de la licence normale cyclotourisme, il existe 2 options possibles de type « pratique douce » et « pratique sportive » qui seront étudiées par le nouveau comité directeur en vue de décisions pratiques début 2017. Une de ces options pourrait répondre positivement à votre demande si nos structures et les clubs le souhaitent.

STRUCTURES

Roselyne Depuccio – Vice-présidente et présidente
de la commission « relations avec les structures »

Henri Bosc – Membre Individuel

Comité départemental de la Gironde – Ligue Aquitaine

- Question -

Maillots publicitaires commerciaux : peut-on considérer qu'ils sont maintenant acceptés puisque rien n'est fait concrètement pour les éradiquer ; ils sont toujours nombreux dans nos grandes manifestations comme les SF, où on voit non seulement des maillots de coureurs (comme cette année à Dijon AG2R La Mondiale) mais aussi des tenues de clubs portant à la fois le logo FFCT et des placards publicitaires de commerçants locaux ou d'enseignes de la grande distribution.

À noter enfin que la Charte sur la publicité a disparu des derniers Guides du cyclotouriste.

- Réponse -

Nous n'avons pas fait le choix d'obliger ou d'interdire, mais plutôt, d'inciter les clubs à respecter la charte publicitaire sur les maillots. Nous nous sommes basés sur la politique fédérale relative au port du casque qui a bien fonctionné. C'est un travail de longue haleine.

La Charte sur la publicité a, en effet, comme d'autres textes officiels, disparu de la dernière édition du Guide du cyclotouriste, car trop volumineuse du fait de l'ajout de rubriques nouvelles. Cela ne veut pas dire que ces textes ont disparu ; ils figurent dans la gestion documentaire du site fédéral, en annexe IV des règlements fédéraux.

BREVETS

Béatrice Barrière – Présidente de la commission « Grandes manifestations ».

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez – Présidente du Comité départemental 24
Comité départemental de la Dordogne – Ligue Aquitaine

- Question -

Concernant l'accueil des familles et des nouveaux venus :
Ne serait-il pas possible d'ajouter dans toutes nos organisations nationales (concentration Pascales, Pentecôte ...) l'obligation de prévoir des parcours faciles avec peu de dénivelés (25 à 30 km) ou des circuits découverte ou d'initiation pour favoriser l'accueil des familles et des nouveaux venus.

- Réponse -

Cette disposition figure déjà dans le cahier des charges depuis plusieurs années au chapitre VII.

Christian Lagarde – Président

Cyclo Détente Lamonzien – Comité départemental de la Dordogne – Ligue Aquitaine

- Question -

Challenge de France : pourquoi les brevets d'orientation route et VTT sont exclus du décompte alors qu'ils entrent dans l'esprit de la pratique F.F.C.T. autant qu'un brevet fédéral de distance ?

Par ailleurs, ils demandent une préparation conséquente et pour les participants il ne s'agit pas que de pédaler !

- Réponse -

Ces brevets ne sont pas exclus, tout simplement il n'y a pas eu de demande à ce jour, mais il est tout à fait possible de les considérer comme des brevets fédéraux ; à condition d'être inscrits au calendrier OIN, ils seront pris en compte en 2017 et inclus dans le règlement 2018.

- Question -

La FFCT fournit des flèches VTT réutilisables et bien visibles. Serait-il envisageable la même chose pour les randonnées route ?

- Réponse -

La demande a été transmise à la boutique fédérale afin de pouvoir faire une proposition.

TECHNIQUE

Gérard Goutte – Président de la commission « technique ».

André Vielfaure – Moniteur VTT

Cyclotourisme Aubenas-Vals – Comité départemental de l'Ardèche – Ligue Rhône-Alpes.

- Question -

Notre fédération forte de ses 126 000 licenciés et ses nombreuses écoles cyclos, ne pourrait-elle pas intervenir auprès des constructeurs vtt et aussi auprès des services de l'État concernés pour proposer un cahier des charges précis concernant le vtt de base pour nos jeunes : Cadre rigide, 20/24 pouces, équipé de petits développements (pédalier et cassette) changement de vitesses à poussoirs contrairement à ce qui existe chez certains constructeurs. Cela pourrait contribuer en grande quantité à diminuer le prix du VTT enfant. Ceci faciliterait grandement les futurs jeunes adeptes de notre bonne et belle discipline et le bénévolat des éducateurs FFCT.

- Réponse -

Tout d'abord, notre Fédération ne compte pas 126 000 vététistes. Pour le VTT, il y a plusieurs pratiques, donc des engins différents, à des coûts également différents. Nous avons un cahier des charges pour le vélo de randonnée adapté à une pratique que nous maîtrisons bien. Établir un cahier des charges pour le VTT est une excellente initiative. Pour le prochain mandat, la commission VTT accompagnée du responsable VTT au siège pourra travailler sur cette question, en collaboration avec les membres de la commission technique. Intervenir auprès des constructeurs de VTT me semble difficile. Nos vélocistes ne sont que des revendeurs !

Christophe ODIN

Club cyclotouriste de Saint-Romans – Comité départemental de l'Isère – Ligue Rhône-Alpes.

- Question -

J'envisage de proposer à notre AG de fin d'année la création d'une section « grande randonnée » (promenade d'au moins 2 jours avec sacoches et/ou remorque).

Ce projet s'accompagnerait de l'acquisition par le club de matériel permettant une initiation par tous nos adhérents (école cyclo comprise) sans investissement de leur part au préalable (principal frein à cette pratique).

À ce sujet et afin de mieux définir le projet à présenter pouvez-vous me dire :

- Si la Fédération peut nous aider financièrement et le cas échéant sous quelles formes et conditions ?
- Vers quels partenaires puis-je me tourner pour trouver une aide ?
- Si je peux chercher des financements auprès de sociétés privées ? Dans ce cas sommes nous, de facto, reconnus d'utilité publique en tant qu'association dépendant de la FFCT, permettant ainsi aux entreprises (ou particuliers) de réduire une part de ces dons de leurs impôts. Le cas échéant quelles sont les formalités à respecter ?

- Réponse -

La Fédération ne peut financièrement répondre favorablement à toutes les demandes de subvention émanant des clubs.

Cependant, avec l'accord du Comité directeur, un prêt remboursable pourrait être accordé.

Vous pouvez demander une aide des pouvoirs publics (CNDS) si votre dossier est axé sur les domaines suivants : féminines, jeunes, personnes en situation de handicap, interventions dans les quartiers sensibles.

La FFCT est reconnue d'utilité publique, mais pas les clubs.

JEUNES

Alain Rat – Vice-président en charge de la sphère « jeunesse »

Sylvain GAY

CCSTB Saint-Bonnet-le-Château – Comité départemental de la Loire – Ligue Rhône-Alpes.

- Question -

La FFCT peut-elle mettre en place une solution facilitée pour l'inscription des jeunes à la semaine jeunes évitant de la saisie manuscrite rébarbative aux responsables jeunes de région et des impressions papier. Cela pourrait passer par une page web avec l'accès au numéro de licence de chaque licencié jeune de la FFCT permettant une inscription en directe par les parents des jeunes et un téléchargement en ligne des fiches sanitaires et autres documents nécessaires propres à chaque jeune, sans oublier l'exportation des données pour le responsable jeune concerné.

- Réponse -

Dans le cadre de la simplification de la gestion des activités de la FFCT, il est toujours possible de passer à la numérisation des données et de mettre ces éléments en ligne par Internet. Nous avons développé en ce sens beaucoup de nos actions (Licences, SF, Assemblées générales, séjours, Cyclomontagnardes, formation etc...). Il est évident qu'avec les améliorations permanentes de l'informatique, nous devons continuer dans ce sens (Semaine jeunes, Challenge de France, gestions de manifestation, calendriers, enquêtes sur le cyclotourisme, etc...). Chaque action nécessite du développement, du temps et aussi des évolutions en cours d'exploitation ; nous allons donc intégrer ce thème jeunes en plus.

Claude-Hélène Yvard-Guermonprez – Présidente du Comité départemental 24
CCSTB Saint-Bonnet-le-Château – Comité départemental de la Dordogne – Ligue Aquitaine.

- Question -

Concernant l'accueil des jeunes en semaine fédérale, d'année en année, le nombre d'inscrits aux activités jeunes de la Semaine fédérale diminue. Les inscriptions aux clubs jeunes de SF doivent intervenir au plus tard au 15 mai. C'est très tôt pour les parents qui travaillent et souvent, les congés ne sont souvent pas validés par les employeurs. Ne serait-il pas possible de permettre les inscriptions au 1^{er} juillet et aussi donner la possibilité de pouvoir inscrire les enfants sur place sous réserve d'avoir sur soi les éléments obligatoires (fiche sanitaire notamment de liaison).

- Réponse -

Cette date limite d'inscription pour les jeunes est apparue pour la première fois à la Semaine fédérale de 2006 à Châteauroux; elle était fixée alors au 30 juin. C'est en 2007 (Périgueux) ou en 2008 (Saumur) que cette limite a été avancée au 1^{er} mai. Il est exact que cette date peut paraître relativement tôt. Il faut toutefois tenir compte du fait que l'organisateur doit prévoir en fonction des inscriptions :

- d'avoir des places en nombre suffisant dans les centres aérés,
- d'avoir un nombre suffisant d'encadrants pour les activités pour être en adéquation avec la réglementation.

Toutefois, compte tenu du nombre malheureusement faible de jeunes s'inscrivant à la manifestation il est peut-être possible de repousser cette date limite au 15 juin voire au 30 juin ou plus en fonction des possibilités d'accueil. Cette possibilité sera à examiner par la commission qui va se mettre en place après les élections de décembre en collaboration avec les futurs organisateurs.

Il est à préciser que la chute du nombre de jeunes à cette manifestation n'est sans doute pas due qu'à cette date limite. D'autres raisons peuvent l'expliquer.

Christian Houvion

Cyclo les Abrets – Comité départemental de l'Isère – Ligue Rhône-Alpes.

- Question -

Comment se fait-il que de nombreux moniteurs (adultes ou fédéraux) ou instructeurs ne sont pas retenus pour accompagner des séjours FFCT alors que d'autres en encadrent 5, 6 voire plus ?

- Réponse -

Chaque année, vers la mi-octobre, un mail est transmis à tous les moniteurs (plus de 200) pour l'encadrement des séjours organisés par la « sphère tourisme, commission séjours » pour l'année suivante. Les desideratas sont demandés pour le 30 novembre et la liste des moniteurs retenus est adressée à tous avant la fin décembre.

La commission nationale organise une vingtaine de séjours par an environ. La liste de ces séjours, avec les noms des pilotes (celui qui a construit le séjour), est transmise afin de permettre

aux volontaires de postuler en fonction du lieu ou de la date. Certains noms sont déjà indiqués car ils correspondent à des moniteurs :

- qui ont créé un nouveau séjour ou lors d'une refonte importante,
- ou simplement à des moniteurs qui étaient n°2 et qui seront n°1 l'année suivante (séjour où il faut 2 moniteurs car pas d'accompagnateur local).
- Ou lorsque des séjours de l'année précédente ont été annulés et dont les moniteurs avaient été désignés.

Pour être désigné il faut déjà avoir répondu au mail de prospection, si cela semble évident ce n'est pas le cas de tous. Les règles de la commission sont :

- Un moniteur ne peut encadrer qu'un séjour au profit de la commission nationale ou deux maximums s'il crée un nouveau séjour.
- En tant que président de la commission, je me suis toujours interdit d'encadrer un séjour.
- Tous les moniteurs qui ont construit et proposé un séjour à la commission ont encadré la 1^{ère} édition de ce séjour.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Tél. 01 56 20 88 88 - Fax 01 56 20 88 99 - CCP Paris 3921 44Z - Site Internet : www.ffct.org
Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978 / Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991 / Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964 /
Délégation par l'État pour l'activité « Cyclotourisme » depuis le 04/04/2006